

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 556

présenté par

M. Brard, M. Sandrier, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz,
M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent à la pérennisation des dispositifs fiscaux en faveur des investissements locatifs. Si la mesure proposée est de nature à répondre à la question soulevé par la faible qualité des logements concernés, les auteurs de l'amendement rappellent que ces dispositifs sont l'une des causes principales du renchérissement du prix des loyers et des prix des logements et qu'il conviendrait, en tout état de cause, de réorienter l'investissement vers les logements sociaux ou très sociaux.